



# Commune de Chauffailles

Tél : 03 85 26 55 00  
[mairie@chauffailles.fr](mailto:mairie@chauffailles.fr)

## PUBLIEE LE :

## DECISION DU MAIRE N° 2025/B035

### **Portant décision prise en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal.**

Contrat de location d'un appartement sis 5 avenue du Château.

Le Maire de la commune de Chauffailles,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;

**Vu** la délibération en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargée, par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L-2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la disponibilité d'un appartement 5 avenue du Château.

### DECIDE :

**Article 1 :** D'établir un contrat de location entre la Commune de Chauffailles, représentée par son Maire et la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, représentée par sa Présidente pour la location d'un appartement 5 avenue du Château.

**Article 2 :** Le bail est conclu pour une durée d'un mois et treize jours, à compter du 28 septembre 2025 pour se terminer le 10 novembre 2025.

**Article 3 :** Le présent bail est conclu et accepté moyennant un loyer mensuel de 250 euros TTC charges comprises (eau et électricité).

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait sera affiché aux emplacements habituels réservés à cet usage.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Charolles.

Chauffailles, le 10 octobre 2025  
**Le Maire de Chauffailles**

